

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance régulière du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en présentiel en date du 21 juin 2021 à 19h30, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, 360, chemin Thomas-Maher, Lac-Saint-Joseph.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Michel Croteau, Maire
M. Yvan Duval, Conseiller
Mme Jocelyne Boivin, Conseillère
M. Clément Gignac, Conseiller
M. J.-Sébastien Sheedy, Conseiller
M. Claude Tessier, Conseiller
M. Jacques Tessier, Conseiller
Mme Vivian Viviers, directrice générale
Mme Marlène Dorion, assistante

Tous formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux des séances des 17 mai et 26 mai 2021
4. Acceptation des listes et rapports mensuels
5. Certificats de crédits disponibles
6. Rapport de l'inspecteur municipal
7. Rapport de la directrice générale :
8. Travaux routiers
9. Règlementation sur les quais, fossés, cours d'eau ;
10. Patrouille nautique
11. Autres sujets
12. Période de questions
13. Levée de la séance

1- Ouverture de la séance

Le Maire M. Michel Croteau souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 19h30. Il en profite pour présenter Mme Marlène Dorion, qui agit à titre d'assistante à la direction depuis le 25 mai 2021.

2.- Adoption de l'ordre du jour

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter après y avoir ajouté les points suivants au point 11, soit :

- a) 6 à 8
- b) Rencontre avec le Maire de Fossambault
- c) Rencontre avec le Maire de Shannon
- d) Travaux entrée arrière Hôtel de Ville

CA-21-06-21-01 Sur proposition de M. Jacques Tessier, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts mentionnés ci-dessus.

ADOPTÉ

3.- Adoption des procès-verbaux des séances des 17 mai et 26 mai 2021

Les membres du Conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances des 17 mai et 26 mai 2021, ceux-ci sont adoptés tel que déposés.

CA-21-06-21-02 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances des 17 mai et 26 mai 2021 tel que déposés par la secrétaire-trésorière.

ADOPTÉ

4.- Adoption des listes et rapports mensuels

La secrétaire-trésorière dépose les rapports mensuels suivants:

- Liste des comptes payés pour le mois de mai 2021 ;
- Conciliation bancaire au 31 mai 2021 ;
- Rapport budgétaire pour le mois de mai 2021 ;

CA-21-06-21-03 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, les listes et rapports mensuels pour le mois de mai 2021 sont adoptés tel que soumis.

ADOPTÉ

5.- Certificats de crédits disponibles

La secrétaire-trésorière dépose la liste des certificats de crédits disponibles pour le mois de juin 2021

CA-21-06-21-04 Sur proposition de M. Clément Gignac dûment faite et appuyée à l'unanimité, il est résolu d'accepter les certificats de crédits disponibles pour le mois de juin 2021, tel que préparés par la secrétaire-trésorière et de l'autoriser à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉ

6.- Rapports de l'inspecteur municipal

Mme Viviers dépose le rapport d'activités de M. Ross ainsi que le rapport des permis émis pour le mois de mai 2021.

CA-21-06-21-05 Sur proposition de M. Jean-Sébastien Sheedy, appuyée à l'unanimité, le Conseil prend acte des rapports de l'inspecteur municipal.

ADOPTÉ

7.- Rapport de la directrice générale

Mme Viviers remet aux membres du Conseil la correspondance reçue de la Commission municipale concernant les audits de conformité.

Elle informe également les membres du Conseil qu'un Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) vient d'être publié pour lequel nous pourrions recevoir 75 000 \$ pour des améliorations à nos bâtiments municipaux.

CA-21-06-21-06 Sur proposition de M. Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à envoyer une demande dans le cadre du PRABAM.

ADOPTÉ

Mme Viviers remet également aux membres du Conseil un tableau représentant les semaines de vacances qui lui sont dues depuis le début de son emploi en 2004, ce qui représente 47 semaines. Mme Viviers avait droit à quatre semaines de vacances par année.

Considérant qu'elle a été la seule employée administrative de la Ville pendant plusieurs années, elle ne prenait que quelques jours de vacances par année puisqu'on ne pouvait fermer les bureaux municipaux.

Considérant de plus que les bureaux municipaux étaient situés dans sa résidence principale pendant les quinze premières années, elle ne pouvait quitter pour de longues périodes.

Considérant que Mme Viviers avait droit à 340 jours de vacances et qu'elle n'en a pris que 105, laissant un solde de 235 jours (soit 47 semaines).

Le Conseil municipal autorise que cette compilation soit versée à la banque de vacances de Mme Vivian Viviers et que celles-ci devront être prises ou payées dans un délai de quatre (4) ans.

CA-21-06-21-07 Sur proposition de M. Clément Gignac, appuyée à l'unanimité, le Conseil autorise la directrice générale à verser la compilation des journées de vacances à la banque de vacances de Mme Vivian Viviers en indiquant que ces quarante-sept (47) semaines devront être prises ou payées dans un délai de quatre (4) ans soit au plus tard le 30 juin 2025.

ADOPTÉ**8.- Travaux routiers**

M. Jacques Tessier mentionne que les travaux routiers sont commencés et que deux ponceaux seront refaits soit un à la hauteur du 872 Thomas-Maher mardi et un autre à la hauteur du 800 Thomas-Maher mercredi.

Il y aurait deux autres ponceaux à ajouter soit au 416 et au 246 Thomas-Maher. Il s'agit d'une dépense non prévue d'environ 50 000 \$ mais nécessaire pour la sécurité des citoyens. Les travaux seront faits à un taux horaire plus le matériel.

CA-21-06-21-08 Il est proposé par M. Jacques Tessier et résolu à l'unanimité de donner mandat à la firme WSP d'ajouter la réfection des ponceaux du 416 Thomas-Maher et du 246 Thomas-Maher, travaux facturés à un taux horaire plus le matériel.

ADOPTÉ**9.- Règlementation sur les quais, fossés et cours d'eau**

Le Maire, M. Michel Croteau explique ce qui se passe avec les quais qui sont mal aménagés. Il a demandé à l'inspecteur de faire un relevé topographique avec la carte, les enlignements afin d'identifier ceux qui ne sont pas conformes avec photos à l'appui. Par la suite nous leur demanderons de se conformer à notre réglementation.

Pour ce qui est des fossés, quand il reste un peu d'eau c'est que les pentes ne sont pas correctes. Il faut entretenir les fossés plus régulièrement.

Quant aux cours d'eau, M. Croteau mentionne qu'il y en a qui ferment les cours d'eau en posant des tuyaux et qui n'ont pas demandé de permis pour le faire. Ce sera à vérifier.

Il aimerait qu'une réglementation concernant la gestion de ces problèmes soit préparée et adoptée afin d'éviter certains problèmes engendrés par ces différents sujets.

10. Patrouille nautique

Madame Viviers mentionne que la patrouille nautique est commencée depuis une semaine et nous avons reçu de bons commentaires. Les patrouilleurs font de la prévention, donnent de l'information concernant la vitesse, les bouées, etc. La Sûreté du Québec sera également présente à l'occasion.

Des stagiaires de la S.Q. viendront également faire de la prévention, rencontrer les jeunes du camp de jour pour leur donner de l'information sur la sécurité nautique etc.

11.- Autres sujets

a) 6 à 8

M. Jean-Sébastien Sheedy mentionne que des citoyens aimeraient qu'il y ait des 6 à 8 durant l'été mais à cause de la pandémie et des conditions sanitaires, c'est très difficile pour le moment de tenir des événements semblables. Nous verrons d'ici la fin de l'été si les conditions changent.

b) Rencontre avec le Maire de Fossambault-sur-le-Lac

Le Maire, M. Michel Croteau, mentionne qu'une rencontre avec le Maire de Fossambault-sur-le-Lac est planifiée pour jeudi prochain à 8h30. Il indique que nous n'avons pas l'intention de revenir sur notre décision et que nous continuerons notre démarche s'il n'y a pas possibilité d'entente.

M. Clément Gignac ajoute que nous ne sommes pas en guerre avec la Ville ou les citoyens de Fossambault. Nous avons eu une première rencontre pour discuter. La fusion des deux villes n'était pas envisageable. On a donc parlé d'annexion. Le promoteur a acheté le terrain. Nous avons fait part de notre sérieux dans ce dossier.

On a également émis un avis de réserve foncière pour les terrains de M. Lachance concernant son développement dans la montagne. Il faudra adopter lors d'une prochaine séance du Conseil, une résolution pour confirmer le tout et en transmettre copie à la Communauté Métropolitaine de Québec, à la MRC de la Jacques-Cartier ainsi qu'aux parties concernées. Il y a un comité de formé avec les directeurs généraux et des représentants de chaque ville. On verra quelle attitude adopter par la suite. On ne veut pas abandonner notre démarche avant les élections de novembre prochain.

c) Rencontre avec le Maire de Shannon

Le Maire, M. Michel Croteau mentionne qu'il a eu une rencontre avec M. Gignac et le Maire de Shannon, M. James Noonan. On voulait discuter à savoir si les premières maisons qui sont du côté est du chemin Thomas-Maher, entre l'entrée de la Plage et notre abri postal et appartenant à la Ville de Shannon, pourraient être annexées à notre territoire.

La rencontre s'est bien passée. Le Maire Noonan serait d'accord en principe et il soumettra le tout à son Conseil municipal prochainement.

d) Travaux entrée arrière de l'Hôtel de Ville

Mme Viviers mentionne que les travaux de l'entrée arrière de l'Hôtel de Ville ont été complétés mais seront repris en partie, puisqu'elle a constaté des irrégularités et en a avisé l'entrepreneur.

12.- Période de questions

M. Claude Tessier demande ce qui se passe avec la propriété du 14, chemin Thomas-Maher.

Le Maire répond que tout sera remis en place, le propriétaire a dû déboiser pour sa nouvelle construction et tout sera réglé sous peu.

M. Denis Thivierge remercie le Maire et M. Michel Ross pour avoir réglé rapidement la question des quais dans la Baie-des-Maher.

13.- Levée de la séance

La séance est levée à 20h20.

CA-21-06-21-09 Sur proposition de M. Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 20h20.

ADOPTÉ

Michel Croteau
Maire

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière